

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 1633-00-2010

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de la Ville de Beloeil a adopté, à sa séance du 22 mars 2010, le règlement suivant :

- Ø **Règlement 1633-00-2010** décrétant des travaux d'éclairage de rue avec alimentation souterraine pour le prolongement de la rue Rémi-Dansereau située dans le domaine du centenaire ainsi qu'un emprunt de 74 000 \$ à cette fin et une taxe spéciale pour défrayer une partie des coûts.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 6 avril 2010 et par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 8 juillet 2010.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie de Beloeil, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Beloeil, ce 20 juillet 2010.

L'assistante-greffière,

NATHALIE DESCHESESNES, avocate.